

Contrat pédagogique
Stage ambulatoire santé femmes – enfants
Phase d'approfondissement ou ancien régime
 Semestre _____ 20__ à _____ 20__

Ce contrat est passé entre,

- Le coordonnateur local du DES de médecine générale,

- L'interne : _____

Et les praticiens agréés - maîtres de stage des universités (MSU) et structures suivantes :

<p>1/ Superviseur Docteur praticien agréé – maître de stage des universités (MSU) en médecine générale</p> <p><input type="checkbox"/> Santé de l'enfant <input type="checkbox"/> Santé de la femme</p>	<p>2/ Le docteur praticien agréé – maître de stage des universités (MSU) en</p> <p><input type="checkbox"/> Santé de l'enfant <input type="checkbox"/> Santé de la femme</p>
<p>3/ Le docteur praticien agréé – maître de stage des universités (MSU) en</p> <p>OU La structure</p> <p>Responsable pédagogique</p> <p><input type="checkbox"/> Santé de l'enfant <input type="checkbox"/> Santé de la femme</p>	<p>4/ Le docteur praticien agréé – maître de stage des universités (MSU) en</p> <p>OU La structure</p> <p>Responsable pédagogique.....</p> <p><input type="checkbox"/> Santé de l'enfant <input type="checkbox"/> Santé de la femme</p>

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

Les enseignants MSU et structures agréées susnommés, accueillent l'interne, inscrit en DES de médecine générale à la faculté de médecine de Tours. Un des MSU agréé au titre de la médecine générale assure la supervision et la coordination du stage.

Article 2 : temps de travail pendant le stage

L'interne est en fonction sur les lieux de stage **8 demi-journées administratives par semaine**. Ces demi-journées sont adaptées en fonction des contextes et de la durée des journées de travail du maître de stage. A l'image de ce qui est réalisé en milieu hospitalier, l'interne est présent au minimum sur une durée équivalente à la plage 8h30-18h30 pour une journée complète.

Durant le stage, l'interne a **2 demi-journées par semaine** dédiées à sa formation organisée par le DUMG, au travail de thèse et à la participation à des congrès. Ces demi-journées peuvent être cumulées, si besoin. Le programme, les horaires et les autres modalités pratiques de ce stage sont établis par les MSU en accord avec l'interne concerné. **Un exemplaire du planning du stage, signé par les maîtres de stage et l'interne, est transmis au DUMG pour validation définitive du stage.** Le planning doit être précisément rempli et respecter le décret du 26 février 2015 sur le temps de travail des internes.

Article 3 : formalités administratives pendant le stage

L'interne est salarié du CHU. A ce titre, tous les formulaires administratifs doivent obligatoirement être adressés aux affaires médicales du CHU : demande de congés annuels (15 jours ouvrables par semestre), arrêt maladie, déclaration d'accident de travail ou maladie professionnelle...

Les congés doivent obligatoirement être signalés aux affaires médicales du CHU avant toute absence en stage.

Tout arrêt maladie de l'interne doit également être signalé aux MSU et la copie envoyée au DUMG.

En cas d'accident professionnel ou d'accident de trajet entre le domicile de l'interne et le lieu habituel de travail, la déclaration de l'accident doit être communiquée sans délai par le maître de stage ou le responsable des autres structures d'accueil aux affaires médicales du CHU et au DUMG. Le certificat médical ne doit jamais être signé par un des maîtres de stage. Le feuillet employeur sera envoyé aux affaires médicales du CHU, copie au DUMG.

Article 4 : objectifs de stage

Le stage en santé femmes-enfants a pour but d'acquérir les connaissances et de développer les compétences nécessaires à l'exercice futur de la médecine générale dans ce domaine d'activité.

L'étudiant doit être mis progressivement en autonomie et les situations vécues discutées avec les différents MSU. Il travaillera au développement des **6 compétences en médecine générale**, dans l'objectif de valider la phase d'approfondissement en fin de troisième année et son DES :

- 1. Premier recours, incertitude, soins non programmés et urgences**
- 2. Relation, communication, approche centrée patient**
- 3. Education en santé, dépistage, prévention, santé individuelle et communautaire**
- 4. Continuité, suivi, coordination des soins autour du patient**
- 5. Approche globale, complexité**
- 6. Professionnalisme**

L'étudiant sera particulièrement confronté à **plusieurs familles de situations** du programme de formation en DES de médecine générale :

1. Situations autour de problèmes de santé concernant les spécificités de l'enfant et de l'adolescent

- a. Situations concernant les nourrissons et les enfants dans les consultations systématiques de surveillance
- b. Situations de parents inquiets des plaintes et symptômes de leur nourrisson
- c. Situations concernant des adolescents sur le plan somatique et psychique, préventif, éducatif et relationnel

2. Situations liées à des problèmes aigus / non programmés / fréquents / exemplaires

- a. Situations de patients qui présentent des troubles somatiques, en particulier les pathologies prévalentes de toute nature, à tous les âges de la vie.

3. Situations autour de la sexualité et de la génitalité

- a. Situations de prescription, suivi, information et éducations pour toutes les formes de contraception en situation commune, à risque, et en situation d'urgence ; en abordant la sexualité en fonction du contexte.
- b. Situations autour d'un projet de grossesse, suivre une grossesse normale dans toutes ses dimensions, de repérer et orienter les grossesses à risque quel que soit le terme.
- c. Situations concernant les femmes en péri-ménopause puis en ménopause, analyser avec la patiente les risques et bénéfices des traitements ; d'aborder la sexualité dans ce contexte
- d. Situations de demandes d'IVG dans le cadre réglementaire

- e. Situations de demande programmée ou non d'une femme présentant une plainte indifférenciée dont l'origine gynécologique est probable
- f. Situations de dépistages des cancers mammaires et génitaux en fonction des niveaux de risque de la femme

4. Situations autour de problèmes liés à l'histoire familiale et à la vie de couple

- a. Situations où la dynamique familiale est perturbée
- b. Situations de conflits intra-familiaux aigus ou pérennes
- c. Situations de violences et d'abus intrafamiliaux actuels ou anciens.

Ces compétences et familles de situations seront travaillées par les étudiants et donneront lieu à **la rédaction de traces d'apprentissage**.

Article 5 : encadrement pédagogique

L'étudiant sera mis progressivement en autonomie dans la gestion de ces situations spécifiques, passant de l'observation si nécessaire, à la supervision directe puis la supervision indirecte (si possible). Ces étudiants ont validé leur stage de niveau 1 en médecine générale et ont les compétences pour assurer des consultations simples.

Les MSU en médecine générale orienteront l'activité de consultations de l'étudiant vers la santé femmes-enfants, sans avoir à changer la nature des consultations prévues et en gardant la diversité de l'activité. L'étudiant verra donc des patients entrant dans le champ de la santé femmes-enfants mais aussi des suivis de pathologies chroniques, des problèmes aigus etc. Le travail théorique sera lui orienté vers les familles de situations citées dans l'article 3 (rétroaction, traces d'apprentissage).

Les MSU procéderont, tout au long du stage, à une évaluation formative régulière et à l'issue du stage, à une évaluation de l'interne selon les critères définis par le DUMG. Ils adapteront l'enseignement en fonction des acquis et des besoins de l'interne, et effectueront régulièrement des rencontres pédagogiques avec l'interne. Ils exploreront la capacité de réflexivité de l'étudiant en le questionnant sur ses pratiques. Ils stimuleront la production de traces d'apprentissage, qu'ils authentifieront en les signant, en vue de la validation du stage.

Le superviseur est le référent pédagogique principal du stage. Il s'engage à aider les autres formateurs dans la compréhension des outils pédagogiques et à orienter l'étudiant dans son travail spécifique en santé femmes-enfants.

Article 6 : responsabilité civile professionnelle

Les maîtres de stage libéraux déclarent être titulaires d'une assurance en responsabilité professionnelle comportant une clause particulière considérant comme tiers les stagiaires qu'ils accueillent et prévoyant que les faits dommageables causés par les stagiaires ou dont ils peuvent être victimes sont pris en charge en leur qualité de commettant. L'interne déclare être titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile et professionnelle souscrite pour l'accomplissement d'un tel stage.

La responsabilité pénale respective des maîtres de stage et de l'interne demeure personnelle.

Article 7 : engagements des MSU

La fonction de maître de stage engage les médecins susnommés :

- A rédiger au milieu et à la fin de la période de stage, leur appréciation argumentée sur les compétences professionnelles de l'interne et sa progression
- A signaler au DUMG toutes les difficultés perçues dans la progression de l'interne.
- A signaler au DUMG les éventuelles absences de l'interne (dont arrêt maladie),
- A signaler au DUMG tout avertissement qu'il pourra être amené à donner à l'interne concernant son comportement ou son assiduité pendant le stage,

La validation ou non du stage est décidée par le doyen de la faculté de médecine, directeur de l'UFR, sur avis de la commission locale de coordination, aux vues des évaluations remplies par les MSU et de l'audition éventuelle de l'étudiant.

Article 8 : signature des actes par l'interne

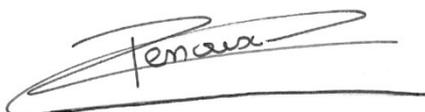
Pendant la phase active, et quel que soit le secteur (1 et 2) auquel le maître de stage appartient, l'interne signera l'exécution de l'acte sur les feuilles de soins et ordonnances. Sa signature sera précédée de ses noms et prénoms et de la mention "interne". **Les ordonnanciers du MSU ne peuvent être utilisés par l'interne à des fins personnelles.**

Fait à _____, le _____

Un exemplaire envoyé au DUMG, une copie conservée par chaque signataire (aucune copie ne sera fourni par le DUMG pour la ROSP ou les activités SISA)

Le coordonnateur local du DES de médecine générale de Tours
Dr Cécile Renoux

L'interne :



<p>1/ Superviseur Docteur</p>	<p>2/ </p>
<p>3/ </p>	<p>4/ </p>

Documents à retourner **avant le 15 novembre 2018**
 Au secrétariat du 3ème cycle de Médecine Générale
 Faculté de Médecine de Tours
 10 Bd Tonnellé - BP 3223
 37032 TOURS CEDEX 1
 @ : marine.perrigouard@univ-tours.fr
 Tél : 02.47.36.60.19 // Fax : 02.47.36.60.21